

# Pour le FNDC, « le CNT n'a ni la légitimité ni les prérogatives de déterminer la durée de la transition »

écrit par GuineePolitique© | 12 mai 2022



## Politique

De 39 mois (proposition du président de la transition) à 36 mois (adoption par le CNT), la durée de la transition continue de diviser les acteurs majeurs de cette période transitoire. Après les grandes formations politiques du pays réunies au sein du collectif G58 élargi au RPG arc-en-ciel (parti de l'ancien président Alpha Condé), qui, dans une déclaration, récuse la durée de la transition de 39 mois, c'est au tour du FNDC de réagir après l'adoption par le conseil national de la transition d'une durée de 36 mois. Un « réajustement » perçu comme une manœuvre savamment orchestré par les deux organes de la transition (le CNRD et le CNT) pour valider une durée de trois ans qu'ils espèrent « extensible ».

Pour l'acteur majeur de la société civile, « le conseil national de la transition n'a ni la légitimité ni les prérogatives de déterminer la durée de la transition ». Le FNDC « rejette avec force ce délai adopté par le Conseil National de la Transition ».

## **Lire le communiqué**

La Coordination Nationale du FNDC informe l'opinion nationale et internationale qu'en violation délibérée de l'article 77 de la charte de la transition, élaborée et adoptée de façon solitaire par le CNRD, le Conseil National de la Transition a adopté une prétendue durée de la transition.

La Coordination Nationale du FNDC rappelle que le conseil national de la transition n'a ni la légitimité ni les prérogatives de déterminer la durée de la transition.

La Coordination Nationale du FNDC rejette avec force ce délai adopté par le Conseil National de la Transition.

La Coordination Nationale du FNDC dénonce l'arrogance et la volonté du CNRD de saboter cette transition chèrement acquise au prix du sang des militants pro-démocratie.

La Coordination Nationale du FNDC mettra tout en œuvre, à travers l'organisation de manifestations citoyennes pacifiques sur les voies et places publiques, pour s'opposer à la volonté du CNRD de s'offrir un mandat, par des manœuvres illégales et illégitimes.

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons.

Conakry le 11 Mai 2022

La Coordination Nationale du FNDC

---

---

**Durée de la transition: pour le FNDC «[] il est inadmissible, inconcevable et inacceptable que le CNT entérine cette proposition de la junte[]»**

écrit par GuineePolitique© | 12 mai 2022



---

## Politique

---

Après l'adresse à la nation de Colonel Mamadi Doumbouya, le chef de la junte, annonçant la durée de la transition qu'il "souhaiterait" de **39 mois**, le FNDC, dans un communiqué, désapprouve cette proposition et dénonce « cette attitude des autorités de la transition qui constitue une menace pour la paix et l'unité nationale dans notre pays ».

---

Lire [Mamadi Doumbouya souhaite une transition de 39 mois](#)

---

# Communiqué

La Coordination Nationale du FNDC a suivi avec regret l'adresse à la nation du président de la transition ce samedi 30 avril 2022 proposant une durée de la transition en violation flagrante de l'article 77 de la charte.

Dans le souci de la consolidation de la paix, la cohésion sociale et l'unité nationale, la Coordination Nationale du FNDC considère que le discours du président de la transition est inopportun dans un contexte où les acteurs sociopolitiques exigent la mise en place d'un cadre de dialogue inclusif sous la supervision de la communauté internationale.

La Coordination Nationale du FNDC prend à témoin l'opinion nationale et internationale de cette attitude des autorités de la transition qui constitue une menace pour la paix et l'unité nationale dans notre pays.

La Coordination Nationale du FNDC rappelle au président du CNRD qu'il est inadmissible, inconcevable et inacceptable que le Conseil National de la Transition entérine cette proposition de la junte qui ne repose sur aucun fondement juridique.

La Coordination nationale du FNDC rappelle aux membres du CNT qu'ils sont individuellement et collectivement co-responsables de la paix et de la stabilité de notre pays en cette période particulièrement sensible de la transition.

La Coordination Nationale du FNDC appelle les citoyens guinéens pro démocratie à rester mobilisés sur chaque périmètre du territoire national pour sauver la transition en cours. Dans les jours à venir, la Coordination Nationale du FNDC fera une adresse importante au Peuple de Guinée épris de paix, de justice sociale et de démocratie.

Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons !

Conakry, le 01 Mai 2022

La Coordination Nationale du FNDC

---

---

# **Charte de la Transition: ces dispositions (art. 46 et 55) ne sont susceptibles d'aucune révision**

écrit par GuineePolitique© | 12 mai 2022



Dévoilée ce lundi 27 septembre 2021, la Charte de la transition est désormais le cadre juridique qui détermine la période de la transition en Guinée.

## **Ce qu'il faut retenir**

### **Missions de la transition**

#### **Article 2**

- La sauvegarde de l'intégrité du territoire national et la sécurité des personnes et de leurs biens ;

- La refondation de l'Etat pour bâtir des institutions fortes, crédibles et légitimes garantissant un Etat de droit, un processus démocratique inclusif, apaisé et durable, gage d'un développement social, économique et culturel effectif ;
- L'engagement de réformes majeures sur les plans économique, politique, électoral et administratif ;
- Le renforcement de la cohésion nationale et la poursuite du processus de réconciliation nationale ;
- Le renforcement de l'indépendance de la justice et la lutte contre l'impunité ;
- La promotion et la protection des Droits de l'Homme et des libertés publiques ;
- L'instauration d'une culture de bonne gouvernance et de citoyenneté responsable ;
- L'élaboration d'une nouvelle Constitution et son adoption par référendum ;
- L'organisation des élections locales et nationales libres, démocratiques et transparentes.

---

## Président et membres du CNRD

***Le Président et les membres du Comité National du Rassemblement pour le Développement ne peuvent faire acte de candidature ni aux élections nationales ni aux élections locales qui seront organisées pour marquer la fin de la Transition.***

***La présente disposition n'est susceptible d'aucune révision.***

***Article 46 de la Charte de la transition***

---

# Les organes de la Transition

## Article 36

- Le Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) ;
  - Le Président de la Transition ;
  - Le Gouvernement de la Transition ;
  - Le Conseil National de la Transition.
- 

## Premier Ministre et membres du Gouvernement

*Le Premier Ministre et les membres du Gouvernement ne peuvent faire acte de candidature aux élections locales et nationales qui seront organisées pour marquer la fin de la Transition.*

*La présente disposition n'est susceptible d'aucune révision.*

Article 55 de la Charte de la Transition

---

## Durée de la Transition

*La durée de la Transition sera fixée de commun accord entre les Forces Vives de la Nation et le Comité National du Rassemblement pour le Développement.*

Article 77 de la Charte de la Transition

---

# Membres du gouvernement et des institutions dissoutes

*Les membres du gouvernement et ceux des institutions dissoutes à la date du 05 septembre 2021 ne peuvent être désignés au Conseil National de la Transition.*

Article 60 (dernier paragraphe)

---

L'intégralité de la Charte de la Transition, à télécharger [ICI](#)

Sékou Chérif Diallo